

Compte rendu de la séance du 19 avril 2017

Secrétaire(s) de la séance:
Angelique LAFON

Ordre du jour:

- * Vote compte administratif 2016 / approbation compte de gestion 2016
- * Vote des taxes locales directes 2017
- * Vote du budget primitif 2017

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - seniergues (DE 2017 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ESCAPOULADE Robert

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par THEBAUD Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		44 214.64		19 404.58		63 619.22
Opérations exercice	71 530.19	17 024.83	97 303.07	117 597.82	168 833.26	134 622.65
Total	71 530.19	61 239.47	97 303.07	137 002.40	168 833.26	198 241.87
Résultat de clôture	10 290.72			39 699.33		29 408.61
Restes à réaliser	7 211.45	2 440.00			7 211.45	2 440.00
Total cumulé	17 502.17	2 440.00		39 699.33	7 211.45	31 848.61
Résultat définitif	15 062.17			39 699.33		24 637.16

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M.THEBAUD

Affectation du résultat de fonctionnement - seniergues (DE 2017 009)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 39 699.33

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	19 404.58
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	21 522.36
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	20 294.75
Résultat cumulé au 31/12/2016	39 699.33
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	39 699.33
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	15 062.17
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	24 637.16
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M.THEBAUD

Vote du compte de gestion - seniergues (DE 2017 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THEBAUD Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M.THEBAUD

Vote du budget primitif - seniergues (DE 2017 011)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Seniergues,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Seniergues pour l'année 2017 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 219 806.33 Euros

En dépenses à la somme de : 219 806.33 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	29 426.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	29 302.00
014	Atténuations de produits	17 201.00
65	Autres charges de gestion courante	37 579.00
66	Charges financières	2 500.00
022	Dépenses imprévues	1 014.16
023	Virement à la section d'investissement	37 642.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		154 664.16

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	20 910.00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 250.00

73	Impôts et taxes	54 768.00
74	Dotations et participations	41 699.00
75	Autres produits de gestion courante	11 400.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	24 637.16
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		154 664.16

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	37 441.45
16	Emprunts et dettes assimilées	17 410.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	10 290.72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		65 142.17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	9 305.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 223.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	15 062.17
165	Dépôts et cautionnements reçus	910.00
021	Virement de la section de fonctionnement	37 642.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		65 142.17

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M.THEBAUD

Vote des taux d'imposition 2017 (DE 2017 012)

Monsieur le Maire présente le dossier fiscal en vue du vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation : 156 500 x 6,26 % = 9 797 €

- Foncier bâti : 100 100 x 3,50 % = 3 504 €

- Foncier non bâti : 6 800 x 69,69 % = 4 739 €

- CFE : 210 300 x 12,37% = 26 014 €

TOTAL : 44 054 €

Le maire,

M.THEBAUD

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE (DE 2017 013)

CONSIDERANT :

- Que la sécurité routière doit être améliorée dans la traversée de la commune de Séniergues, tant sur la RD 801 que sur la RD 10 par des radars pédagogiques et lampes evo flash.
- Que la toiture de l'abri-bus recevant les enfants en attente du car scolaire menace de s'effondrer
- Que le montant total de ces travaux a été estimé à 6 413.10 € H.T. et que cette opération peut bénéficier de subventions au titre des amendes de police,
- Que les entreprises CAUDAUREILLE et ELAN CITE sont retenues pour réaliser cette opération dont le plan de financement est le suivant :

- Aide Amendes de police	25 %	1 628.00 €
- Fonds propres		4 785.10 €
TOTAL		6 413.10 €

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- autorise M. le Maire à demander les subventions auprès du département, ainsi qu'à signer les conventions financières afférentes.